



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers** : en exercice 23                      **présents ou représentés** : 20                      **votants** : 20

**Date de convocation** : 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Etaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

**Absentes** : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique.

**Absents excusés** : M. MOLVAUX Gérard ; M. VEZIE François ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme AUSSANT Angélique.

**Pouvoirs** : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre

Mme AUSSANT Angélique donne pouvoir à M. FADIER Thierry ;

Mme MOREL Monique donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle.

**Secrétaire de séance** : M. GUERIN Jean-Pierre.

**2023-10-078 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT – VILLA NUMERIQUE**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

**EXPOSE**

Par délibération en date du 31 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé de la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la création d'un tiers lieu numérique dans un ancien cabinet médical, aujourd'hui dénommé l'Arobase.

Lors de sa réunion 7 juillet 2022, le Conseil Municipal a validé la rémunération définitive du maître d'œuvre à hauteur de 63 543,20 € HT ainsi que l'attribution des marchés de travaux pour un total de 723 275,63 € HT. Le montant total de ce programme est donc de 786 818,83 € HT.

Par délibération du 20 décembre 2022, le CM a validé la mise à jour de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiements (CP) :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2022-02	Tiers lieu numérique MO + Travaux	720 900 € HT 865 080 € TTC	240 000 € TTC	625 080 € TTC	30 000 € TTC

## PROPOSITION

Compte tenu de l'avancement des travaux sur la gestion 2023, il convient de mettre à jour la ventilation des crédits de paiement (CP), comme suit :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2022-02	Tiers lieu numérique MO + Travaux Hors révisions	786 820 € HT 944 184 € TTC	192 229,51 € TTC	740 000 € TTC	11 954,49 € TTC

## DECISION

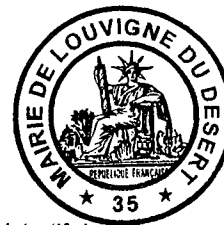
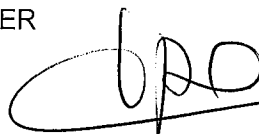
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 7 décembre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*